



Peut-on interdire de fumer aux abords des écoles ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 26 octobre 2009

Peut-on interdire de fumer aux abords des écoles élémentaires et maternelles ?

Réponse :

Ni la loi Evin, ni le pouvoir des chefs d'établissements ne peuvent s'opposer à ce que l'on fume dans la rue.

Seul, l'appel au réflexe citoyen pourrait permettre au chef d'établissement de trouver un consensus de nature à protéger l'accès à l'école sans toutefois l'imposer.